

LEGS • DONATIONS • ASSURANCES-VIE



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ



Agir pour protéger la nature durablement

Association reconnue d'utilité publique créée en 1912

(Décret du 03 juillet 1986/JO du 09 juillet 1986)

Tout legs à la LPO est intégralement exonéré des droits de succession



Agir avec la LPO, pour protéger la nature durablement

C'est en commençant par sauver les macareux moine que la LPO s'est engagée, depuis près d'un siècle, dans un combat qui sert aujourd'hui l'ensemble du monde vivant. Grâce à vous, elle pourra poursuivre son action et protéger la nature durablement.

Quoi de plus beau que de participer.

Merci d'être à nos côtés.

Amicalement,

A. BOUGRAIN DUBOURG
Président de la LPO France



Léguer à la LPO c'est pérenniser son travail de :

- Protection des espèces en développant les connaissances, en préservant les habitats, en dénonçant les violations du droit...
- Préservation des espaces en les protégeant d'activités humaines défavorables à la biodiversité, en favorisant les projets de développement durable...
- Sensibilisation et éducation en communiquant sur nos études, en travaillant auprès du jeune public, en accueillant le grand public sur nos sites, en proposant des séjours nature...

✓ Le Legs : un geste pour demain

Le legs est une disposition testamentaire qui vous permet de transmettre tout ou partie de votre patrimoine à la LPO.

Alain B. par son legs et par sa passion de la nature et des oiseaux, a contribué à la réalisation de deux programmes d'actions menés en Brenne : d'une part, à l'achat, à la gestion et au suivi scientifique des étangs de La Touche et de Purais, et d'autre part, à l'organisation de l'accueil du public sur ce site remarquable.

Son geste contribue notamment à soutenir durablement les actions de la LPO en faveur de la préservation des milieux naturels afin que les générations futures puissent bénéficier d'un capital nature en bonne santé.

✓ L'Assurance Vie : un capital pour la Nature et les Oiseaux

L'assurance-vie est un contrat d'épargne souscrit auprès d'un organisme dans lequel vous désignez la LPO comme bénéficiaire. Une fois le terme du contrat échu ou en cas de décès, un capital ou une rente est reversé à vous-même ou aux bénéficiaires désignés.

Véronique V. a choisi de désigner la LPO comme bénéficiaire de son assurance vie. Son généreux geste a permis le fonctionnement du Centre de soins de l'Île Grande en Bretagne durant toute une année.

Grâce à sa générosité, notre amie participe au maintien des populations d'oiseaux de mer de Bretagne.



« Enfant, j'adorais me balader dans la forêt près de chez moi pour contempler la nature et écouter le chant des oiseaux. Malheureusement, cette forêt a été remplacée par des habitations. Il n'est pas sûr que les générations futures puissent

✓ La donation : agir maintenant

La donation est un acte établi de votre vivant et devant notaire, par lequel vous décidez de transmettre immédiatement et irrévocablement un bien (terrain, bien immobilier, somme d'argent...) au profit de la LPO.

René O. a choisi de faire donation à la LPO d'un espace de plus de 7000 m². Ce site d'accueil privilégié présente un potentiel intéressant pour la biodiversité et permet à la LPO de mettre en place des chantiers nature avec des bénévoles, mais également de former ses équipes à la mise en œuvre concrète d'aménagements pour un accueil réussi de la faune et la flore locale.

Son généreux geste nous permet de poursuivre nos actions de sensibilisation à l'environnement et de protection de la nature.



aussi facilement trouver des espaces de communion avec la nature qu'à mon époque et je le regrette. C'est pour préserver les espaces naturels que j'ai décidé de léguer à la LPO. »

Martine P.

Formulaire de renseignements

- Oui, je souhaite recevoir sans aucun engagement de ma part la brochure gratuite LPO « Agir pour protéger la nature durablement »** qui me donnera des informations précises sur les legs, donations et assurances-vie : paroles d'experts juridiques, témoignages, exemples de rédaction de testaments...

Je recherche surtout des informations sur :

- Le legs La donation L'assurance-vie

- Je souhaite également être contacté(e) par téléphone

De préférence : le matin l'après-midi

- Je souhaite recevoir de la documentation sur les activités de la LPO

- Je souhaite être informé(e) sur les activités LPO dans certains départements
Si oui, lesquels

Informations personnelles

- Mademoiselle Madame Monsieur

Nom*
Prénom*
Date de naissance
Adresse*

CP et Ville*
Téléphone Portable
Courriel @

*Mentions obligatoires

Formulaire à renvoyer sous pli à :

LPO France • Soraya H. Vandenende • Relations Testateurs
BP 90263 • 17305 ROCHEFORT CEDEX

La LPO est l'unique destinataire des informations que vous lui communiquez. Les informations recueillies feront l'objet d'un enregistrement informatique permettant le traitement de votre demande. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, vous disposez, en vous adressant au siège de la LPO, d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations vous concernant.

Nous nous proposons de vous accompagner tout au long de votre démarche afin que vous trouviez la formule la plus adaptée à votre situation personnelle pour protéger la nature durablement.

Pour cela, vous pouvez nous retourner le formulaire ci-contre complété par courrier, nous envoyer un message électronique ou nous téléphoner.

LPO France

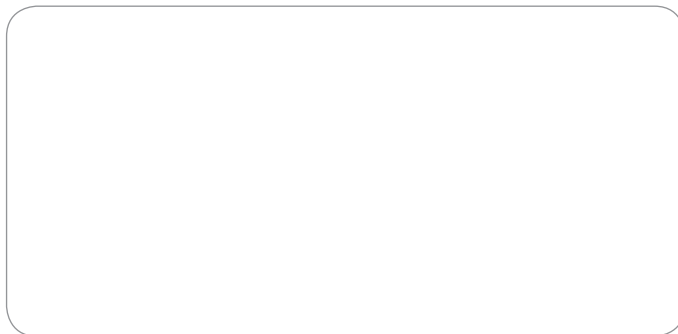
▶ 05 46 82 12 48

E-mail : legs@lpo.fr



« Je suis personnellement à votre écoute pour vous accompagner et répondre en toute confidentialité à vos interrogations. »
Soraya H. Vandenende

La LPO de votre département



La LPO vous remercie de votre confiance.

Service Editions LPO © 2015. N°ED1512013AB. Photographies : J.-J. Carlier, Fotolia.
Imprimé avec des encres végétales sur Cyclus Print par Imprimerie Lagarde 17 - Breuillet - Imprim'vert.



AGIR pour la BIODIVERSITÉ